

Edito



La dématérialisation du titre-restaurant vient d'accéder à un tournant majeur, avec l'arrivée chez les commerçants des **cartes titre-restaurant 2^{ème} génération**. Les commerçants agréés par la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) vont enfin découvrir ce qui se passe réellement sur leurs terminaux habituels, ce que seule la solution CONECS

permet. À savoir, la séparation entre transactions « bancaires » et transactions « titres-restaurant » qui permet une **traçabilité** totale pour le commerçant.

Après le test technique d'Orléans il y a un an, puis le déploiement de la solution CONECS sur près de 90.000 terminaux de paiement électronique (TPE) en moins de 10 mois, la voie est ouverte pour la **généralisation progressive** de ces nouvelles cartes.

Au-delà des commerçants équipés de simples TPE (cafés, restaurants, boulangeries, traiteurs, boucheries-charcuteries, etc.), la solution CONECS est dès à présent disponible dans **les chaînes de restauration**, petites ou grandes, slow ou fast-food, ainsi que dans les **Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)**. CONECS a, pour ce faire, travaillé en étroite collaboration avec les grands constructeurs pour proposer une solution qui peut s'adapter à tous les systèmes d'encaissement (voir les rubriques « *comment ça marche* » ou « *témoignage* »). Seule condition, que soit respecté le contrôle d'éligibilité des produits exigé par la législation (le titre-restaurant n'est utilisable que pour acquitter un repas ou acheter des produits alimentaires !)

Déjà présentes sur Nantes, Orléans, Rennes, Rouen et Paris, les cartes titre-restaurant de 2^{ème} génération vont progressivement arriver sur l'ensemble du territoire français.

Bienvenue dans le monde de CONECS et de la carte titre-restaurant 2^{ème} génération !

Vincent Toche,
Président de CONECS

Comment ça marche ?

La monétique intégrée

Même si tous les terminaux électroniques de paiement (TPE) se ressemblent, il y a de véritables différences entre le TPE de son boulanger (appelé « monétique autonome »), et le TPE d'une grande enseigne de restauration ou de distribution alimentaire (appelé "monétique intégrée").

La majorité des commerçants ont des TPE autonomes qui se connectent à leur banque ou directement à American Express ou Conecs.

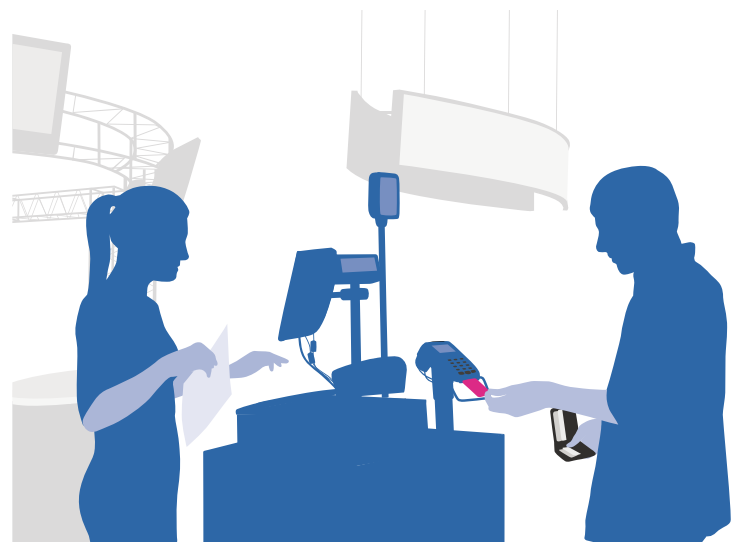
Les enseignes, elles, utilisent des solutions de monétique « intégrée » avec des fonctionnalités supplémentaires :

- 1 La caisse pilote le TPE sans intervention du personnel de caisse. C'est la caisse qui envoie au TPE la sélection de l'application, la carte concernée et le montant à payer. On évite ainsi les erreurs de retranscription du montant et le passage en caisse est ainsi plus rapide.
- 2 Les TPE sont gérés par un « serveur monétique » chargé de reconnaître la carte, sélectionner la bonne application et envoyer le message à la bonne banque ou à Conecs. Le TPE ne vérifie que la sécurité. Dans cette architecture, la télécollecte (ou compte rendu des transactions) se fait au niveau du serveur et pas au niveau du terminal comme en monétique autonome.
- 3 En centralisant l'ensemble des flux monétiques, le serveur permet d'avoir accès en permanence aux transactions effectuées par les TPE de l'enseigne, de multiplier les types de cartes acceptées (les cartes de fidélité de l'enseigne, les cartes de crédit, les cartes titre-restaurant, etc.). De plus, cela assure une plus grande sécurité de la monétique par des accès ou des serveurs de secours activés automatiquement.

Chiffres clés

x 1,5 La valeur moyenne d'une transaction de titre-restaurant dématérialisée est égale à 1,5 x la valeur moyenne d'un titre papier !

90 % des commerçants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de la solution CONECS



En France, toutes les grandes enseignes de restauration rapide et de distribution alimentaire ont fait le choix de s'équiper de ce type de solutions auprès des 3 principaux constructeurs que sont INGENICO (solution AXIS K4), VERIFONE (solution PAYWARE WYNID) ou WORLDLINE (solutions SOFTPOS ou CENTRAL ACCEPTANCE).

Sommaire

P.1/ Chiffres clés

P.1/ Comment ça marche ?

La monétique intégrée

P.2 / Témoignage
Bertrand Moussu,
Directeur Commercial Retail Ingenico

P.2/ Actu

P.2/ La presse en parle



Bertrand Moussu
Directeur Commercial Retail



Quelles sont les réactions des enseignes à l'arrivée des TRD ?

De façon générale, elles accueillent très favorablement le passage au digital. Elles sont conscientes des économies de productivité futures que cela représente. Elles attachent, également, beaucoup d'importance à l'ergonomie et à la fluidité au point d'encaissement, ainsi qu'à la visibilité

en back office pour la réconciliation financière. Les enseignes sont informées du fait qu'elles doivent pouvoir accepter ces cartes avant 2016 car le déploiement de CONECS est en marche. C'est en raison de cette forte demande que nous avons pu réaliser le premier pilote Axis dès décembre 2014 dans deux restaurants McDonald's. Aujourd'hui plusieurs enseignes de la restauration, comme de la distribution, sont en cours de déploiement.

En quoi consiste CONECS dans la solution AXIS d'Ingenico Group ?

Nous avons développé une application dédiée dans AXIS pour traiter les transactions TRD (titre-restaurant dématérialisé) de 2^{ème} génération en contact et en sans contact. L'application distingue le moyen de paiement CONECS d'un moyen de paiement bancaire. Celle-ci est étanche des autres applications. Elle génère des totaux et des comptes rendus d'activité incluant les remises dédiées à CONECS. Ces fonctionnalités offrent à l'enseigne la possibilité de superviser l'activité CONECS et de contrôler les transactions. L'application comprend la fonctionnalité d'autorisation partielle qui permet de gérer de façon optimale, les TRD 2^{ème} génération en caisse.

Quels sont les avantages de l'autorisation partielle ?

Cela fluidifie le passage en caisse et simplifie le complément de paiement sans que cela soit plus complexe pour l'hôtesse de caisse. L'autorisation partielle est une innovation particulièrement appropriée pour le TRD et c'est une première française !

Quelles sont les différentes phases d'un tel projet ?

Tout d'abord, chaque enseigne doit bien avoir connaissance des volumes que représente le TRD de façon à bien en mesurer l'enjeu. L'enseigne doit ensuite mener une analyse technique avec son partenaire monétique (ou directement avec Ingenico Group) afin de disposer d'une proposition d'implémentation appropriée.

Lorsque le Go est donné, le chef de projet Ingenico Group assure l'exécution des étapes suivantes :

1. Paramétrage des commerçants CONECS sur la plateforme AXIS ;
2. Mise à jour du logiciel dans les terminaux ;
3. Intégration du moyen de paiement CONECS avec l'éditeur du système d'encaissement.

À l'issue de l'intégration, l'enseigne mène un pilote dans un ou plusieurs établissements avant de procéder à un déploiement généralisé sur l'ensemble de son réseau. En fonction du contexte technique de chaque enseigne ainsi que du nombre de terminaux, il faut compter 1 à 3 mois pour l'intégralité du projet.

Dans le cadre de ce déploiement, avez-vous un conseil à transmettre ?

Regrouper ce projet avec d'autres évolutions attendues par les enseignes, comme le cross-canal, le couponing, le don, etc. permet souvent de diminuer les coûts d'implémentation...

La presse en parle



Le 20/07/2015 :

« À ce jour, ce ne sont pas moins de 60 000 établissements qui sont prêts à accepter la carte dite de 2^{ème} génération et 40 000 qui en ont effectué la demande. Le réseau d'acceptation déployé permet à chaque client de Conecs émetteur de titres-restaurant dématérialisés d'envisager la mise sur le marché de ses cartes. »



le 01/07/2015 :

Pour les restaurateurs et assimilés, ce déploiement s'accompagne de deux avantages significatifs. D'une part, des flux séparés et d'autre part, des remboursements plus simples. »



le 24/06/2015 :

« Ces nouvelles cartes 2^{ème} génération constituent une véritable première en France. Elles s'accompagnent de services innovants dont pourront bénéficier les restaurateurs et assimilés, les salariés bénéficiaires de titres-restaurant dématérialisés ainsi que tout émetteur souhaitant bénéficier de la technologie proposée par Conecs. »



le 23/06/2015 :

« Les flux entre cartes bancaires et titres-restaurant seront donc séparés. De plus, le restaurateur connaîtra le détail des dépenses par émetteur, souligne Vincent Toche, président de Conecs. »



le 26/06/2015 :

« Depuis novembre dernier, la solution Conecs se déploie progressivement auprès des établissements, restaurateurs, chaînes de restauration et assimilés (boulangeries, charcuteries-traiteurs, supermarchés...), autorisés par la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR). »

« À partir du 1^{er} juillet, les cartes dites de 2^{ème} génération seront en circulation tout d'abord dans les villes de Paris, Rennes, Nantes et Rouen puis d'ici la fin de l'année sur l'ensemble du territoire. »



CONECS interviendra sur « la dématérialisation des titres spéciaux de paiement » durant la conférence sur les moyens de paiement comme levier de la relation client, organisée par L.S.A.

Retrouvez le programme sur :

➔ <http://evenements.infopro-digital.com/lisa/conference-moyens-de-paiement-2015-1528,programme>



MOYENS DE PAIEMENT :
Quels leviers actionner pour doper vos ventes et renforcer votre relation client

Rendez-vous
Jeudi 15 Octobre
2015